

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 MARS 2022

Délibération n° D-2022-101

Subvention indirecte - Salle du Clou-Bouchet -
Mise à disposition de la Compagnie La Chaloupe

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 15/03/2022

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 28/03/2022

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Madame Aline DI MEGLIO, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Madame Méлина TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Sébastien MATHIEU, ayant donné pouvoir à Madame Véronique BONNET-LECLERC

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY.

Direction Patrimoine et Moyens

**Subvention indirecte - Salle du Clou-Bouchet -
Mise à disposition de la Compagnie La Chaloupe**

Monsieur Baptiste DAVID, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La compagnie niortaise La Chaloupe organise, le 6 avril 2022, un spectacle réalisé en partenariat avec Amnesty International qui doit permettre d'accueillir deux classes de première du lycée professionnel horticole Gaston Chaissac et deux classes de première du lycée de l'alimentation de Surgères La Rochelle.

La programmation de ce spectacle se déroule dans le cadre du projet fédérateur du Réseau Régional Rur'Art, réseau rassemblant les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement supérieur et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de l'ancienne région Poitou-Charentes autour de projets artistiques et culturels développés dans le cadre de l'éducation socioculturelle.

L'objectif de ce spectacle est de faire se rencontrer environ 90 jeunes de deux lycées agricoles autour d'une thématique de société propice à faire émerger un débat et à interroger les notions de citoyenneté pour un public souvent éloigné de l'accès à la culture.

Pour ce faire, la mise à disposition de la salle polyvalente du Clou-Bouchet est demandée, à titre gracieux, par la compagnie. Il s'agit d'une subvention indirecte d'un montant de 67,70 €, conformément à la tarification 2022 votée par le Conseil municipal lors de sa séance du 14 décembre 2021.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle du Clou-Bouchet sur la période du 5 au 6 avril 2022, à la compagnie La Chaloupe.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ